

❖ Grands projets de la SONEB

Quels impacts pour le taux de desserte en milieu urbain au Bénin

Dans la perspective des OMD, la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a élaboré un Business Plan pour accélérer le taux d'alimentation en eau potable en milieu urbain. Aujourd'hui, plusieurs investissements visant à augmenter la capacité de production de la société à travers tout le pays sont faits pour permettre au Bénin, d'ici 2015, d'être au rendez-Bénin des OMD.

Page 9



❖ Enquête de satisfaction des bénéficiaires des services wash dans les communes de Kandi-Kérou-Parakou-Sinendé

Les populations exigent la qualité

Du 08 au 11 juillet 2013, grâce à l'appui financier du Programme WASH-Bénin, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) a réalisé auprès des bénéficiaires des ouvrages WASH réalisés dans les communes de Parakou, Kandi, Sinendé et Kérou, une enquête de satisfaction. Il ressort de l'analyse des consultations faites, que des efforts restent à faire sur un certain nombre de points. Et cela même si les bénéficiaires reconnaissent le concours de l'Alliance WASH-Bénin et la pertinence de la réalisation desdits ouvrages.

Page 4



Edito / Sommaire

EDITORIAL

Le Bénin et ses engagements internationaux



A l'instar de plusieurs pays en développement, le Bénin a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Plus encore, en termes de financement, il s'est engagé

comme beaucoup de pays, à respecter les Déclarations d'eThekwi et de Sharm-el-Sheikh de 2008. Dans le cadre du partenariat Assainissement et Eau pour Tous (Sanitation and Water for All) lancé en 2010, notre pays a aussi pris d'autres engagements financiers.

L'ensemble de ces engagements pris, devraient permettre à notre pays, de relever le défi d'accès de toutes les Béninoises et de tous les Béninois à une eau potable et à des services d'assainissement adéquats. Mais, malgré tout, on n'en est pas encore là. Avec les chiffres de la dernière revue du secteur de l'eau et de l'assainissement, le taux de desserte au 31 décembre 2012, est désormais de 63,7% en milieu rural rapprochant le Bénin des OMD (67,3% à atteindre en 2015). En matière d'assainissement de base, à peine 46% des ménages ont encore accès à un ouvrage adéquat d'évacuation des excréta. Ce qui fait craindre que le Bénin ne soit pas au rendez-vous des OMD dans le sous-secteur de l'assainissement. Tout simplement parce que, comme l'a reconnu le Directeur National de la Santé Publique (DNSP), Orou Bagou Orou Chabi, le rythme de progression annuelle de moins de 1% est lent pour atteindre en 2015, le taux de 75% d'accès prévu par l'OMD7c.

Pourtant, si le Bénin honorait et respectait les engagements pris au plan international, ce rythme pourrait être accéléré surtout dans le sous-secteur de l'assainissement qui reste encore parent pauvre. Par exemple, à la Rencontre de Haut Niveau de Washington de 2010, le Bénin en dehors des engagements communs, dans sa Déclaration a décidé d'accroître les crédits budgétaires de 100% par an pour l'assainissement de base. Il faut reconnaître que de 2010, ce n'est qu'en 2012 que la part du budget du ministère de la santé consacré à l'hygiène et à l'assainissement a doublé, passant de 0,4% en 2011 à 0,8% soit une augmentation de 100%. Si l'on peut se féliciter de ce résultat, il faut reconnaître que le défi reste le maintien de ce cap et le respect des autres engagements à savoir faire progresser d'ici 2015, de 30 points, le taux d'accès à l'assainissement des populations rurales à travers l'intégration de l'approche ATPC, évaluer annuellement les indicateurs et

faire le suivi rigoureux...

En définitive, si nous militons tous pour le respect des engagements du Bénin dans le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement de base, cela permettra à notre pays de faire des progrès importants. Car, si l'eau est source de vie, l'accès à l'assainissement est étroitement lié à la quasi-totalité des OMD en particulier ceux ayant trait à l'environnement, à l'éducation, au genre, à la réduction de la mortalité infantile et la pauvreté. Dans son ensemble, la société civile active dans le secteur doit se mobiliser davantage pour un engagement politique plus fort pour le respect effectif des engagements. Car, au-delà de tout, comme la si bien dit la Directrice Régionale de Wateraid au Sénégal, Marième Dème « Au 21^e siècle, il n'est pas acceptable qu'une personne ne puisse pas avoir des toilettes pour avoir la dignité et la santé ».

Dans ce 15^e numéro de notre revue, vous retrouverez dans la rubrique « Actualités », les comptes rendu de la rencontre préparatoire d'Africasan 4 pour la région Afrique de l'ouest, de la visite d'échanges des acteurs dans le cadre de l'initiative de restauration de la tête de bassin de la rivière Mékrou, de l'exercice d'évaluation des programmes Wash auprès des bénéficiaires des ouvrages dans les communes de Parakou, Kandi, Sinendé et Kérou, de la rencontre annuelle des journalistes de l'Afrique de l'ouest avec le GWP/AO et l'IUCN sur le financement de la protection des ressources en eau. Toujours dans la même rubrique, nous vous informons que le maire de Dogbo, Vincent Acakpo, a été fait ambassadeur de l'initiative des Clubs enfants avocats de l'eau. Avec ces grands projets actuellement en cours, nous avons dans la rubrique « Analyse », essayé de comprendre l'impact attendu en matière d'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable en milieu urbain. La rubrique « Tribune des Partenaires » vous revient avec l'expérience pilote de EAA-Bénin relative à la réduction des coûts des latrines d'Assainissement Ecologique (ECOSAN). Enfin dans la rubrique « Conseils et Innovations », nous vous invitons à découvrir le catalogue des options de latrines et autres dispositifs d'assainissement. Comme toujours, nous espérons que vous allez aimer ce numéro.

Bonne lecture à tous !

André ZOGO

Sommaire :

● Editorial

- Le Bénin et ses engagements internationaux P.2

● Actualité

- Les acteurs locaux échangent sur les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau P.3

- Les prestataires appelés à plus de responsabilité P.4

- Les journalistes de l'Afrique de l'ouest renforcent leurs capacités à Abidjan P.5

- L'Afrique de l'ouest évalue ses progrès P.7

- Initiative des Clubs des Enfants Avocats de l'Eau dans les écoles (CAE) : le Maire de Dogbo, Vincent Acakpo fait membre d'honneur P.8

● Analyse

- Grands projets de la SONEB : Quels impacts pour le taux de desserte en milieu urbain ? P.9

● Tribune des partenaires

- Réduction des coûts des latrines d'Assainissement Ecologique (ECOSAN) : Un coup de pouce à l'amélioration de l'accès des populations aux ouvrages P.10

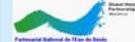
● Parole aux acteurs

- Djamel DAMASE de la SONEB/Parakou : « Nous essayons de contenir le fer dans les normes de potabilité »

- Délégué du 1^{er} arrondissement : « Dans ce travail, on devient ennemi des femmes » P.11

● Conseils et Innovations

- Catalogue des options de latrines et autres dispositifs d'assainissement P.12



Les Pages Bleues

Siège

Placodji (Cotonou)
01BP 4392 Cotonou (RB)
Tél : (229)21311093
E-mail : contact@gwppnebenin.org
Site Web : www.gwppnebenin.org

Directeur de Publication

André ZOGO

Equipe de Rédaction

Aurore E. BLOKOU (PNE-Bénin)

Rachel ARAYE K. (PNE-Bénin)

KITI Bonaventure (RJBEA)

Alain TOSSOUNON (RJBEA)

Adrien SODOKIN (DG Eau)

Arnould ADJAGODO (PNE-BENIN)

Conception graphique

Afriq Edi-Com

Actualité

Initiative de restauration de la tête de bassin de la rivière Mékrou

Les acteurs locaux échangent sur les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau

Les 25 et 26 juillet 2013 a eu lieu dans la commune de Natitingou, une visite d'échanges d'expériences sur les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau: Cas de la rivière Fourrigninkèrè de Natitingou. Une visite d'échanges qui a permis aux participants, de prendre connaissance des expériences acquises par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative GIRE Fourrignèkèrè, à travers des cas concrets de réussite et d'échec



Les participants au cours de la visite de site

Cette visite d'échanges a connu la participation des acteurs venant des mairies de Kouandé, Kérou et Pehunco, la Communauté des Communes de Kérou-Kouandé-Pehunco (EPCI/2KP) ; le Partenariat Local de l'Eau (PLE) Atacora-Donga ; le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin); et les Associations Communales

des Usagers des ressources naturelles de la portion nationale du bassin du Niger (ACU Kouandé et Pehunco) et les usagers de la tête de bassin de la Mékrou venant de Yakabissi. Son objectif visait à contribuer à la prise de conscience et l'amélioration des capacités techniques des autorités et des associations professionnelles locales pour leur participation ac-

tive à la mise en œuvre de l'initiative pilote et le suivi écologique de la tête du bassin de la Mékrou, en vue d'assurer durablement sa protection.

Elle s'est déroulée en quatre étapes. La première étape a consisté en la présentation de certaines communications qui ont porté respectivement sur: i) l'initiative pilote GIRE Fourrigninkèrè ; ii) les approches et démarches méthodologiques capitalisées (reboisement ; approche utilisée pour l'entretien ; gestion de l'occupation des berges...) et iii) les résultats et acquis de la mise en œuvre de l'initiative en vue de permettre aux participants de comprendre ce qui a été fait à travers cette initiative. La deuxième étape a permis d'effectuer une visite de terrain au niveau du site N°1 sur le bassin de la rivière fourrignèkèrè situé de part et d'autre de la rivière et à l'aval du pont construit derrière sur la voie longeant la façade nord de la clôture du Centre Hospitalier Départemental (CHD) de Natitingou. Cette 1ère visite a permis de découvrir et d'apprécier les actions de réhabilitation de la végétation sur les berges de la rivière fourrignèkèrè, de toucher du doigt les résultats obtenus, de pren-

dre connaissance des difficultés rencontrées et de l'implication des diverses parties prenantes à la mise en œuvre de l'initiative. La troisième étape quant à elle a permis de partager l'expérience du rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'initiative GIRE Fourrignèkèrè d'une part ; et celle de la gouvernance locale de l'eau des sites pilotes dans les départements du Mono-Couffo d'autre part. Enfin, la quatrième étape a été marquée par la visite d'un 2ème site situé dans le quartier Ourbouga, à la rive Est de la rivière et non loin de la façade Nord de la clôture du village SOS de Natitingou. Cette visite a permis également d'observer les actions mécaniques de lutte antiérosive et de lutte contre le comblement du lit de la rivière expérimentées.

De façon générale, cette visite d'échanges a été très enrichissante pour les uns et les autres et devra contribuer à l'atteinte des résultats de l'initiative GIRE Mékrou en cours. Elle a pris fin sur une note de satisfaction des participants qui ont recommandé une amélioration de la communication entre les acteurs et la mise en place d'un comité multi acteurs pour le suivi des actions de l'initiative GIRE Mékrou.

Rachel ARAYE KPANOU
Assistante Technique au
PNE-Bénin



Vue partielle de la rivière fourrignèkèrè

Actualité

Evaluation du secteur dans les communes du Programme WASH au Bénin

Les prestataires appelés à plus de responsabilité

Du 08 au 11 juillet 2013, grâce à l'appui financier du Programme WASH-Bénin, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) a réalisé auprès des bénéficiaires des ouvrages WASH réalisés dans les communes de Parakou, Kandi, Sinendé et Kérou, une enquête de satisfaction. Il ressort de l'analyse des consultations faites, que des efforts restent à faire sur un certain nombre de points. Et cela même si les bénéficiaires reconnaissent le concours de l'Alliance WASH-Bénin et la pertinence de la réalisation desdits ouvrages.



Une des participantes présentant les résultats de l'évaluation citoyenne

Au terme de l'enquête menée auprès des bénéficiaires des ouvrages WASH dans les communes de Parakou, Kandi, Sinendé et Kérou, il apparaît que les mairies doivent davantage s'engager vis à vis du secteur et prendre leur responsabilité. En effet, après s'être prononcés sur l'organisation des services autour des ouvrages d'eau, la qualité et l'état des ouvrages d'eau, l'hygiène autour des ouvrages d'eau, l'implication des communautés à la gestion des ouvrages d'eau, l'accessibilité aux ouvrages d'eau, le paiement du service de l'eau et la qualité de l'eau, les bénéficiaires ont formulé pour le secteur de l'eau, des recommandations en vue d'améliorer les performances de ce secteur. Ils souhaitent en effet que la sensibilisation des communautés sur l'hygiène

et l'assainissement autour des ouvrages et l'utilité de payer le service public de l'eau soit renforcée, que de nouveaux ouvrages soient réalisés et des extensions d'eau potable suivant les zones prioritaires faites. De même, ils soulignent la nécessité pour la mairie, de fixer les redevances à payer par les délégataires et fermiers en fonction des saisons et de leur faire respecter leur cahier de charges. Pour eux, l'organisation des séances de suivi trimestriel par ouvrage d'une part, et le suivi régulier de la qualité de l'eau servie à la population d'autre part, sont plus que jamais indispensables. Dans l'optique de réduire la durée des pannes, ils recommandent également la création de stocks de pièces de rechange des ouvrages d'eau dans les communes. Au regard de l'insalubrité autour des ouvrages, les

bénéficiaires recommandent la réalisation des périmètres de protection autour des points d'eau avec du grillage ou des plantes. Afin de signaler dans le temps les anomalies constatées sur le réseau de fourniture d'eau, ils suggèrent la création d'un numéro de téléphone vert au niveau de la SONEB. Enfin, les bénéficiaires exhortent les autorités locales à engager et poursuivre les rencontres avec les partenaires privés de sorte à aboutir à une gestion des ouvrages comprise de toutes les parties prenantes.

De même, ils n'ont pas manqué de passer aux péi-gnes fins le sous-secteur de l'assainissement en appréciant les prestataires de services d'assainissement, la qualité des ouvrages et équipements d'assainissement, l'hygiène autour des ouvrages, l'implication des communautés à la gestion des ouvrages, l'accessibilité aux ouvrages, le paiement et la qualité du service. Tout en reconnaissant les efforts inlassables fournis par les membres de l'Alliance WASH-Bénin dans leurs communes, les bénéficiaires estiment que les prestataires de service doivent s'appliquer à respecter leur cahier de charges et la mairie à mettre à leur disposition, les ressources nécessaires afin d'exercer son rôle de contrôle. C'est

pourquoi, ils les invitent à porter une attention particulière sur la sensibilisation des communautés, l'installation de poubelles publiques dans tous les quartiers ou places publiques car celles-ci restent insuffisantes, le recrutement et l'équipement des structures de pré-collecte des DSM. De plus, ils les convient au renforcement des effectifs des brigades sanitaires et des agents d'hygiène au niveau des communes, à la création de comités de gestion des déchets solides ménagers (DSM) au niveau des quartiers pour sensibiliser les populations sur l'importance à accorder à l'hygiène et à l'environnement, à la mise en service des camions vidangeurs dans les communes et au renforcement de la communication entre les différents acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement. Pour finir, les bénéficiaires appellent les autorités locales à sanctionner tous les acteurs s'étant rendus coupables d'actes indécents (les vidanges informelles et dépôt des DSM dans les caniveaux).

Il faut noter que toutes ces recommandations résultent d'un processus ayant consisté à rencontrer d'abord les prestataires de services dans les deux sous-secteurs, ensuite les bénéficiaires et enfin, à organiser un face-à-face des deux catégories d'acteurs en présence des autorités locales.

**Bonaventure KITI
RJBEA**

Actualité

Financement de l'eau et protection de la ressource en Afrique de l'ouest

Les journalistes de l'Afrique de l'ouest renforcent leurs capacités à Abidjan

Organisée par le Partenariat Mondial de l'Eau pour l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO) en collaboration avec le Programme de l'Afrique de l'Ouest et Centrale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICNPACO), la session de formation a mobilisé une trentaine de journalistes venus de 13 pays de l'Afrique de l'ouest du 1^{er} au 5 juillet 2013.



Les journalistes sur l'un des sites de production d'eau de la SODECI

Autour du thème « Financement de l'eau et protection de la ressource en Afrique de l'Ouest », cette session de formation était destinée à sensibiliser les journalistes sur la nécessité pour chaque pays de la sous-région, de consacrer des financements pour protéger la ressource et garantir sa qualité pour les générations actuelles et futures. Car, dans la plupart de ces pays, le financement de la protection des ressources en eau est toujours relégué au second plan.

En ouvrant les travaux de cette session, le Président du Partena-

riat National de l'Eau de Côte d'Ivoire, intervenant au nom du Global Water Partnership Afrique de l'Ouest (GWP-AO), Ndri Koffi, a indiqué « protéger les ressources en eau relève d'une obligation collective et individuelle pour tous les pays et leurs habitants pris individuellement ». Et dans un contexte marqué par la démographie galopante et la variabilité climatique, il est indispensable « d'apporter une réponse multi-acteurs aux besoins financiers des différentes activités du secteur de l'eau, de sorte à utiliser et gérer les ressources en eau

de manière équitable et durable afin de réduire la pauvreté, promouvoir le développement socio-économique, l'intégration régionale et la protection de l'environnement ». Un contexte qui selon le Représentant du Directeur régional de l'UICN/PACO, Maxime Somda, devrait amener les Etats de l'Afrique de l'ouest à « changer les modes de gestion de la ressource pour la préserver et protéger les écosystèmes aquatiques ». Plus précisément, il a soutenu qu'à partir du moment où l'eau est du domaine public, à l'exception des usages domestiques, son prélèvement à des fins commerciales telles que l'irrigation, la construction d'un barrage hydroélectrique ou pour l'usage d'une société minière et la construction de bâtiments ou de routes entre autres, doit être subordonnée à un paiement.

En effet, si les efforts ont été entrepris par le GWP/AO auprès de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO), pour mettre au cœur des préoccupations, la question de la protection des ressources en eau, la bataille est loin d'être gagnée.

C'est pourquoi, l'engagement des femmes et hommes des médias appelés à s'investir désormais, est sollicitée par les deux institutions pour amener les Etats à consacrer une partie des financements à la protection.

Un bouillon d'échanges sur la protection et les financements innovants Dans un exposé portant sur « les mécanismes de financement de l'eau : les différents scénarii », le Chef service dépenses de l'Etat, M. Seydou Dembelé, est revenu sur la nécessité de faire comprendre aux usagers, que les prestations relatives à la fourniture et à la distribution de l'eau potable ont un coût qu'il convient de couvrir. Et abordant la question des OMD en Côte d'Ivoire, il a indiqué que l'Etat ivoirien devra investir plus de 645 milliards de francs CFA de 2009 à 2015

Actualité

soit en moyenne 100 milliards FCFA par an pour les atteindre. Sur le plan des réformes, il a indiqué que d'importants pas ont été franchis dans l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire. Ainsi, en ce qui concerne les sources de financement, il a signalé que

les tarifs payés par les consommateurs en milieu urbain permettent d'alimenter le Fonds de Développement de l'Eau (FDE) et le Fonds National de l'Eau (FNE). Fondé sur le principe d'autofinancement en milieu urbain avec une politique sociale, il a confié que le secteur

connaît un déséquilibre financier dû entre autres, aux arriérés d'impayés de factures d'eau de l'Etat envers la SODECI, au gaspillage d'eau dans les établissements publics (60% de gaspillage).

Afin de répondre aux défis de financement, il préconise en termes de

stratégies, l'achèvement de la réforme institutionnelle, le rétablissement de l'équilibre financier du secteur avec par exemple, en milieu rural, la création d'un Fonds de soutien à l'hydraulique rurale. A ces mesures, il faut ajouter le paiement régulier par l'Etat des contreparties ivoiriennes des projets et programmes d'AEP, l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds afin de renouer avec les financements extérieurs...

Au terme de cette présentation, les échanges ont porté sur la tranche sociale appliquée en Côte d'Ivoire, le transfert des compétences aux communes qui reste encore un processus inachevé.

Les participants ont eu droit également à un panel de discussion sur les mécanismes innovants de financement. Au cours des échanges M. Somda a expliqué qu'ils se fondent sur deux principes à savoir : le principe de pollueur-payeur et celui de préleveur-payeur. Seulement, contrairement à certains pays, la mise en place de ces mécanismes innovants connaît des difficultés en Afrique. Une raison pour lui, d'inviter les journalistes à la sensibilisation des usagers pour saisir les opportunités qu'ils constituent.

Alain TOSSOUNON
RJBEA

De la nécessité de financer la protection des ressources en eau

« La pression démographique liée aux actions anthropiques et la concurrence entre les différents usages, le changement climatique constituent une menace pour cette ressource et tout ce qui en dépend en termes de quantité et de qualité. Face à cette situation, il y a lieu de changer les modes de gestion de la ressource pour la préserver et protéger les écosystèmes aquatiques », se préoccupe le directeur régional de l'UINC/PACO, Maxim Somda. Mais, en dehors de la pression démographique, il y a aussi la pollution et le réchauffement de la planète qui accentue l'évaporation, le tarissement des mares, des pointes d'eau entre autres.

Ainsi, la protection de la ressource s'impose et son financement doit autant préoccuper que la question de l'accès à l'eau. Car, aujourd'hui, la quantité et la qualité de l'eau laissent planer des réels risques aux plans économique, sanitaire, et environnemental. C'est pourquoi, les gros utilisateurs d'eau que sont les industries, les sociétés minières tout comme les usagers individuels, devraient payer pour le prélèvement. Les Etats gagneraient alors à apporter leur contribution à la protection de ce bien de la nature. « Il est donc nécessaire de sensibiliser tous les usagers de l'eau pour qu'ils contribuent au financement de l'eau dans un cadre de gestion équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, l'intégration régionale et la protection de l'environnement », soutient Maxime Somda.

Pour en arriver là, il faudra lever certaines contraintes et croyances qui ont encore droit de cité en Afrique comme la gratuité de l'eau, don de Dieu. « Il faut que l'eau finance l'eau », préconise Maxime Somda.

De même, des efforts doivent être entrepris par les Etats pour mieux connaître la ressource afin de planifier son utilisation. « Les budgets nationaux ne mettent pas beaucoup de moyens pour la connaissance de la ressource. On ne peut pas gérer quelque chose qu'on ne connaît pas », analyse Maxime Somda. Un appel à un changement de pratique de gestion que soutient le Professeur Goula Albert de l'Université Nangui-Abrogoua par ailleurs, membre du comité scientifique du GWP/AO. « Dans la plupart des pays de l'Afrique, il y a plus de financement pour la mobilisation de la ressource et que pour sa protection », se lamente-t-il avant de d'indiquer qu' « il faut renforcer le partenariat et mettre des financements pour la protection de la ressources ».

Actualité

En prélude à la Conférence africaine sur l'assainissement (AfricaSan 4) :

L'Afrique de l'ouest évalue ses progrès

Ouvert ce matin 11 septembre pour durer deux jours, la 2e réunion sous régionale de préparation de l'Afrique de l'ouest pour la Conférence AfricaSan 4 qui succède à celle de l'Afrique centrale, permettra aux représentants des gouvernements et de la société civile de chaque pays, d'évaluer les progrès par rapport aux engagements d'E-Thekwini et du Forum de Haut Niveau de 2012.



Les officiels au cours de l'ouverture de l'atelier

Aucun pays de l'Afrique de l'ouest n'est sur la voie d'atteindre la cible sur l'assainissement, selon le rapport 2013 de suivi conjoint de l'OMS et de l'Unicef. Une situation qui justifie la tenue des rencontres préparatoires sous régionales en prélude à la 4e conférence africaine sur l'assainissement (AfricaSan4). A l'ouverture de cette réunion, le Conseiller régional de l'Unicef pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, David Delinene, a salué les efforts de mobilisation autour des défis et enjeux de l'Assainissement en Afrique et dans la sous-région ouest africaine. Une mobilisation marquée par la Déclaration de l'année internationale de l'assainissement par les Nations Unies, celle de Charm el-Cheikh en Egypte

en 2008. Surtout, il a indiqué en parlant du sommet AfricaSan 2 de Durban, que cette mobilisation aura permis de « repositionner l'hygiène et l'assainissement sur le programme de développement du continent ». Un processus qui a conduit, en plus de la Déclaration adoptée à chaque pays, de disposer d'un Plan d'Actions comportant des calendriers et responsabilités spécifiques.

Dans son intervention, le Secrétaire Exécutif du Conseil des ministres africains pour l'eau (AMCOW), Bai Mass Taal, a rappelé que son institution a reçu mandat des Chefs d'Etat pour suivre la mise en œuvre des engagements d'E-Thekwini. Aujourd'hui, soutient-il, AMCOW travaille à booster et accélérer la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainis-

sement.

Ouvrant officiellement la réunion au nom du gouvernement sénégalais, le Directeur de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau, Amadou Seydou Dia, le choix du Sénégal pour cette rencontre, n'est pas fortuit. Car, en 2014, son pays assurera la présidence de l'AMCOW. Une phase de transition pour le Sénégal qui de plus en plus fait de l'assainissement, une priorité. En effet, il a soutenu que pour faire face à ses engagements nationaux et internationaux, le gouvernement du Sénégal a décidé de renforcer à partir de cette année 2013, l'enveloppe consacrée à l'assainissement dans le budget national consolidé d'investissement. De même, le Sénégal s'est engagé à financer au moins 20% du gap du secteur sur ses PROPRES ressources propres pour la période 2013-2015 conformément à l'engagement pris lors de la Rencontre de Haut Niveau de 2012 sur l'Initiative de l'Assainissement et Eau pour Tous.

Passer en revue les engagements et progrès

Comme pour les pays de l'Afrique centrale, durant les travaux, un rappel sera fait de l'initiative Assainis-

sement et Eau pour tous (SWA) et surtout des engagements d'E-Thekwini et du Forum de Haut Niveau de 2012. De même, rencontre de revue par excellence, l'opportunité sera donnée à chaque pays, d'évaluer les progrès et d'identifier les goulots d'étranglement sur la base d'un certain nombre d'outils comme l'outil WASH Watch. Cet exercice de monitoring laisse une grande place au dialogue et aux discussions entre les acteurs (Représentants des gouvernements-Société civile) mais aussi avec les acteurs des autres pays. En s'inscrivant dans les objectifs post-2015, les participants suivront une présentation sur les cibles de l'assainissement pour l'après 2015. Un processus d'anticipation conduit dans le cadre du programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement (JMP) ayant permis de formuler des propositions à propos des cibles relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et de leurs indicateurs correspondants. Au terme de cette rencontre, tout en mesurant les progrès, les participants seront amenés à mieux mettre en cohérence, dans la perspective de AfricaSan 4 et de la prochaine Rencontre de Haut Niveau, les différents engagements pris par chaque pays.

Alain TOSSOUNON
RJBEA

Actualité

Initiative Clubs des enfants Avocats de l'Eau dans les écoles (CAE) à Dogbo : le Maire Vincent Acakpo fait membre d'honneur



Remise d'attestation de membre d'honneur des CAE au Maire de Dogbo

Le Club des enfants avocats de l'eau (CAE) est une initiative novatrice expérimentée par le PNE-Bénin depuis 2010 en milieu scolaire pour éveiller la conscience des apprenants sur les questions liées à l'eau. Et cela afin de promouvoir au sein de la communauté, des bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Le 22 mars 2013, Journée Mondiale de l'Eau a été l'occasion saisie par les CAE de la commune de Dogbo pour faire du Maire de la Commune de Dogbo, Vincent Codjo ACAPKO, membre d'honneur de leur Club. C'était l'occasion pour les jeunes apprenants des écoles pionnières de ADANDRO AKODE et de GBENOU-DJOU constitués en CAE, de porter un message de plaidoyer pour le renforcement de la coopération entre la circonscription scolaire et la Mairie de Dogbo pour une meilleure

visibilité des clubs des enfants avocats de l'eau de Dogbo.

Fait membre d'honneur des CAE et conscient du rôle que ces enfants peuvent jouer dans la sensibilisation de leurs pairs et de leurs parents pour l'appropriation de bonnes pratiques en matière d'hygiène et assainissement, le maire Acakpo s'est engagé dans la généralisa-

tion des clubs sur le territoire de sa commune. A cet effet et avec l'appui du Chef de la Circonscription Scolaire, il a entrepris des actions d'implémentation des acquis des CAE des écoles pionnières. Ces actions engagées ont permis de toucher 15 écoles primaires publiques. Ces dernières ont reçu des kits d'installation d'un dispositif de lavage des mains facile à utiliser, hygiénique et reproductible par les apprenants dénommé « Lave mains TIPPY TAP ». C'est un outil de promotion de bonnes pratiques d'hygiène que les apprenants utilisent pour l'éducation de leurs pairs et leurs parents à la propreté des Mains. L'installation et l'utilisation de cet outil a été facilité par l'appui des animateurs de programme MYP II. Ainsi, le taux de couverture des écoles disposant du dispositif a augmenté de 12% dans la

commune de Dogbo après les actions de plaidoyer.

Cette dynamique locale, soutenue par le consortium PROTOS ONG et PNE-Bénin en appui aux Mairies et aux Circonscriptions scolaires des Communes de Athiémé, Dogbo et Lokossa a été renforcé par l'élaboration d'un guide méthodologique fait l'animation des CAE dans les écoles. Les acteurs impliqués dans ce processus de généralisation des CAE dans les communes du programme MYP II ont procédé à la validation du document. Ils ont également été formés sur les outils et techniques de mise en place et d'animation des CAE.

Le consortium reste engagé aux côtés des acteurs locaux pour le renforcement des acquis de cette initiative, promu par le Maire de Dogbo dans sa commune. Le regard est maintenant tourné vers les communes et les circonscriptions scolaires de Athiémé et Lokossa pour une généralisation des CAE dans toutes les écoles de leur territoire. L'année scolaire 2013-2014 est donc une année de défis majeurs pour les Maires et les Chefs de circonscription scolaire des communes du Mono dans ce processus de généralisation des CAE dans toutes les écoles primaires publiques et privées.



Remise d'attestation de membre d'honneur des CAE au Maire de Dogbo

**Armel AHOSSI/AT PNE
Yolande SOSSOUKPE/
Mairie de Dogbo**

Analyse

Grands projets de la SONEB

Quels impacts pour le taux de desserte en milieu urbain ?

Dans la perspective des OMD, la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a élaboré un Business Plan pour accélérer le taux d'alimentation en eau potable en milieu urbain. Aujourd'hui, plusieurs investissements visant à augmenter la capacité de production de la société à travers tout le pays sont faits pour permettre au Bénin, d'ici 2015, d'être au rendez-Bénin des OMD.



Avec les grands chantiers ouverts...

Porter à 75% d'ici 2015, le taux de desserte en eau potable en milieu urbain afin d'atteindre les OMD. C'est le pari que s'est donné la SONEB depuis 2006 avec son Plan Prévisionnel de Développement de l'Entreprise (PPDE). Et, en ouvrant plusieurs chantiers, entre 2006 et 2013, c'est plus de 61 milliards de francs CFA qui sont investis. Avec ces investissements, 82 000 habitants supplémentaires vont être desservis et 6 855 nouveaux abonnés ont été enregistrés. Avec des indicateurs en 2013 qui donnent un taux de desserte de 65%, la SONEB va augmenter sa capacité de production. De 34 millions de m³ en 2007, elle est déjà passée à 43 millions en 2011 soit une évolution de 27,3% selon le bilan pré-

senté à la dernière revue du secteur. Mais, avec ces investissements, les impacts concernent aussi en dehors de la réalisation de nouveaux forages, le renforcement



... la SONEB ambitieuse d'atteinte les 75% du taux de desserte en milieu urbain d'ici 2015

du réseau de distribution dans les villes et certaines communes. Au nombre des chantiers ouverts, on découvre l'un des plus importants en cours dans l'agglomération de Cotonou. D'un montant de 23 milliards de francs CFA, cet énorme investissement est destiné à la réalisation de 16 forages d'exploitation, la fourniture et le montage des équipements de 39 forages, la réhabilitation des stations traitement et pompage de Godomey et Vèdoko, la construction d'une nouvelle station de pompage P5 à Godomey, la construction de deux nouvelles unités de dégazage, la construction d'un réservoir de 2000 m³ et enfin la construction d'un Château d'eau de 1750m³. Avec ce projet, l'impact attendu est de desservir une population additionnelle de 71 604, porter la longueur de réseau de distribution à 107 400 ml et la capacité de mobilisation de l'eau à 58 960 m³/j. Non moins importants, les 6 autres projets qui couvrent toutes les régions du pays, devraient permettre à la SONEB de réaliser ses ambitions. Après Cotonou, les communes de Djougou, d'Abomey-Calavi et environs, Abomey/Bohicon, Tchaourou/Parakou, Savè/Dassa-Zoumè/Glazoué qui les accueillent feront passer le taux de desserte à 75% avec un nombre d'abonnés supplémentaires de 248

332 et le volume d'eau vendu à 41 423 m³.

Encore des défis à relever

Si les perspectives sont bonnes et les ambitions bien légitimes, la SONEB devra faire face à de nombreux défis et préoccupations. Les défis majeurs sont évidemment le recouvrement des dettes de l'Etat pour renflouer les caisses de la société et l'application de nouveaux tarifs intégrant le coût de l'énergie. De plus, la société est appelée à garantir la pérennité et la continuité du service AEP dans les centres urbains et secondaires, renforcer les capacités de production des systèmes mis en place et améliorer le taux de raccordement. A cet effet, elle envisage la réduction de 50% du coût de branchement aux clients particuliers pour un large accès à l'eau potable aux populations. Par ailleurs, la question des eaux usées, de l'assainissement autonome des villes prioritaires ou encore la maîtrise de la clientèle ou le maintien de l'équilibre des comptes d'exploitation, restent à bien des égards, des préoccupations importantes pour la satisfaction des populations et l'atteinte des OMD pour 2015.

**Alain TOSSOUNON
RJBEA**

Tribune des partenaires

Réduction des coûts des latrines d'Assainissement Ecologique (ECOSAN)

Un coup de pouce à l'amélioration de l'accès des populations aux ouvrages

Menée par l'Agence pour l'Eau et l'Assainissement (EAA) dans le consortium constitué de PROTOS, HELVETAS, PNE-BENIN, BUPDOS, DCAM Bethesda et CE-BEDES, pour la mise en œuvre du projet WASH, la recherche-action visant à réduire les coûts des latrines d'Assainissement Ecologique (ECOSAN) est en marche. Débutée en 2012 dans les communes de Kérou et de Sinendé, cette initiative de réutilisation des matières fécales et urines en agriculture avec une réduction du coût d'investissement des latrines ECOSAN, permettra d'augmenter le nombre de maraîchers et de ménages ayant accès aux ouvrages.

Proposer et tester les latrines ECOSAN en matériaux locaux à moindre coût tout en insistant sur leur intérêt pour un environnement sain et durable. C'est l'objectif de cette recherche-action destinée à concevoir une variante de latrines ECOSAN adaptées au contexte physique du milieu et aux conditions socio-économiques des ménages.

Avec une méthodologie fondée sur un état des lieux des matériaux locaux ensemble avec la population, le service technique de la mairie et des maçons locaux, le recyclage des agents communaux et animateurs sur le concept ECOSAN, et la formation des maçons sur les techniques de construction des latrines ECOSAN, l'expérimentation a commencé avec quatre (04) latrines ECOSAN réalisées soit deux latrines par commune. A Sinendé, les localités de GNARO pour la fosse en moellon et LEMANOU pour la fosse en brique de 15 cm en mortier de ciment ont été choisies. Tenant compte des habitudes de la population essentiellement musulmane, les sièges de ces fosses sont construits avec des trous de nettoyage anal à l'eau. Dans la commune de Kérou, l'infrastructure des deux latrines est réalisée avec des briques de 15 cm en mortier de ciment. Le

siège de la fosse de GOUNINNOU est réalisé sans l'aire de nettoyage anal à l'eau. Mais celui du quartier MADINA comporte une aire de nettoyage anal à l'eau. Toutes les superstructures sont réalisées en banco. Quand aux toitures, elles sont réalisées en feuilles de tôle.

Une réduction de coût de l'ordre de 35%.

Le point fort de cette recherche-action reste le coût de réalisation des latrines qui dépend des matériaux utilisés et de leur disponibilité. Alors qu'il est de 350 000 FCFA pour les latrines ECOSAN en matériaux définitifs « conventionnels », celui des latrines expérimentales varie entre 212 650 et 222 500 F CFA selon l'option soit une réduction de coût est alors de l'ordre de 35%. Afin de s'assurer de la résistance des prototypes proposés face aux aléas climatiques du nord Bénin, une enquête est menée. De même, pour l'utilisation des latrines, les constats faits montrent que les bé-



Une cuvette de latrine

néficiaries appliquent pour l'heure, « correctement » les consignes données par les animateurs. Et, on observe un bon entretien des ouvrages et une fréquentation appréciable. Déjà, à cette étape, l'on peut se féliciter qu'il n'y a pas de présence d'asticots dans la fosse, ni de récipient contenant de la cendre ou encore d'ampoule au niveau du bidon d'urine. Toute chose qui fait que cette recherche-action a de beaux jours devant elle. Ainsi, pour les initiateurs, c'est un point

de départ pour la promotion des latrines ECOSAN à moindre coût. Et même si des améliorations sont envisagées et des observations à prendre en compte pour approfondir la recherche, les résultats actuels seront affinés afin de proposer aux communautés et élus locaux, des prototypes de latrines durables et à moindre coût. La révision de la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base qui recommande les latrines ECOSAN, constitue un atout et une raison de plus pour poursuivre les réflexions en vue de l'accessibilité de ces ouvrages par les communautés.

**Gbèdo Y. ADISSODA
EAA-BENIN**

Le tableau ci-dessous renseigne sur les différents coûts

N°	Désignation	Coût (FCA)	Photos
A	Latrines à fosse réalisées en brique sans une aire de nettoyage anal	212 650	
B	Latrines à fosse réalisée en brique de 15 cm avec une aire de nettoyage anal à l'eau	217 825	
C	Latrines à fosse réalisée en moellon avec une aire de lavage anal à l'eau	222 500	

Parole aux acteurs

Enquête de satisfaction des bénéficiaires des services wash dans les communes de Kandi-Kérou-Parakou-Sinendé

Les acteurs livrent leurs impressions

Dans le cadre des actions visant l'amélioration de la gouvernance à travers les activités du pôle GIRE/ Plaidoyer/ Gouvernance du programme WASH-Bénin, le PNE-Bénin a réalisé une enquête de satisfaction des bénéficiaires impliquant les acteurs de la Société Civile dans les quatre communes d'intervention du Programme WASH-Bénin (Kandi-Kérou-Parakou-Sinendé). Cette enquête a été conduite à travers la démarche de l'Évaluation citoyenne qui a permis d'organiser dans chaque commune des rencontres respectives avec les prestataires de services WASH, les bénéficiaires des services WASH et un face-à-face prestataires-bénéficiaires. L'équipe de rédaction de la revue les Pages Bleues a recueilli deux témoignages au cours de l'enquête de satisfaction dans la commune de Parakou sur les indicateurs « qualité de l'eau » (SONEB) et « prix du service de l'eau » (Délégateur).

Djamal DAMASE de la SONEB/Parakou :

« Nous essayons de contenir le fer dans les normes de potabilité »

« C'est du barrage du fleuve Okpara que la ville de Parakou puise l'eau, traite en partie depuis Okpara et le traitement se poursuit à l'usine d'eau de Banikanni. Mais, le fleuve est situé dans une zone qui contient des embryons de fer et de manganèse. Et au cours du transport, tout ce qui est drainé se retrouve au niveau du réservoir. Il y a au cours de l'année, une saison chaude et une saison de pluie. En période de pluie, ces éléments invisibles restent dans d'eau et se mélangent. Mais en période de chaleur, il y a évaporation et ces éléments invisibles se font remarquer. Les réactions chimiques qui se font, produisent le gaz carbonique qui en se mélangeant à l'eau, la rend acide. Les métaux qui étaient dans la boue se



liquéfient et deviennent un métal minéral. Avec une telle situation, le gaz carbonique fait partir l'oxygène de l'eau. Et nous savons que nous ne pouvons rien faire sans l'oxygène. Et dans cette eau, on retrouve du fer que nous contenons dans les normes de potabilité mais on nous dit que cette eau ne doit pas en contenir. Voilà les difficultés que nous avons dans l'utilisation des eaux du barrage d'Okpara».

Délégateur du 1er arrondissement :

« Dans ce travail, on devient ennemi des femmes »



« Les femmes n'aiment pas payer pour avoir de l'eau en saison pluvieuse. Elles viennent juste pour payer 2 bassines et c'est tout. Elles ne reviennent ensuite qu'en saison sèche. Nous sommes obligés pour respecter notre cahier de charges au niveau de la mairie, de payer de notre poche ce qu'on doit à la commune. Parfois, on a encaissé 5000 FCFA alors qu'on doit verser à la mairie 8000 FCFA par mois. Alors, on se voit obligé de compléter. Dans ce travail, on devient ennemi des femmes. Elles n'aiment pas payer pour prendre de l'eau».

Propos recueillis par Rachel ARAYE KPANOU
Assistante Technique au PNE-Bénin

Conseils et Innovations

CATALOGUE DES OPTIONS DE LATRINES ET AUTRES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

Marketing social d'assainissement en zone rurale, périurbaine et urbaine

Latrine ECOSAN à double fosse



Siège de la latrine ECOSAN



Dispositif de lave-mains scolaires

Toilette à fosse en polyester

Ce catalogue est un précieux outil pour les animateurs et autres techniciens pour un bon marketing social des ouvrages d'hygiène et d'assainissement. Il est également conçu pour aider les ménages à choisir des options technologiques d'hygiène et d'assainissement adaptés à leur réalité socioéconomiques.

Pour plus d'informations, contacter :

EAA

01BP 4392 Cotonou
Tel : (229) 21-31-10-93
contact@rncrbenin.org